

a bien des siècles et même des millénaires atteint profondément tous ceux qui siègent à la Chambre.

A mon avis, on a tort de dire que les remarques de certains visaient à provoquer la division. Le député a parlé de la visite du premier ministre à sa province. J'aurais voulu que depuis quelques mois le premier ministre ait visité toutes les régions pour y expliquer le bill. Cette mesure n'a rien à voir aux nobles sentiments évoqués par le député. Il fallait l'élucider, l'expliquer en détail et avec soin. Il est manifeste que ces explications n'ont pas été fournies partout, puisque bon nombre de gens ne comprennent pas encore ce dont il s'agit. Au gouvernement qui présente un projet de loi de ce genre incombe le devoir, la responsabilité de se faire bien comprendre dans le pays tout entier. D'après ce que j'ai vu et entendu il me paraît clair que le gouvernement a lamentablement échoué.

Certains députés ont dit qu'ils siégeaient en cette enceinte à titre de représentants de l'Est, du Québec ou de l'Ouest. Si je devais me réclamer de quelque appartenance géographique, je me dirais probablement Canadien du Nord. Mais ayant prêté le serment d'office devant le distingué greffier de la Chambre, je ne saurais aborder cette question qu'à titre de membre du Parlement du Canada.

En examinant cette mesure législative, il faut en considérer tous les aspects, les avantages et les défauts. Quelle que soit la mesure législative à l'étude, la tâche n'est jamais simple. Le député ayant à se prononcer, il doit considérer et apprécier sa propre situation et sa propre attitude. On peut peser soigneusement les mérites et les faiblesses d'un projet de loi. D'un côté, on aligne tous les bons points, et de l'autre, tous les mauvais; on voit alors de quel côté penche la balance. Si je considérais cette mesure législative hors de son contexte, sans tenir compte de la question fondamentale et très grave qui est ici en cause, je dirais qu'il ne s'agit pas d'une bonne mesure. Mais, ici, monsieur l'Orateur, il est essentiel de placer sur le bon plateau de la balance l'élément si fragile qu'est l'unité nationale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** L'ayant fait et ayant vu de quel côté penche la balance, je me dois d'appuyer le bill et de voter en sa faveur.

Je ne reviendrai pas sur les sujets déjà traités par les autres députés, car à bon escient Votre Honneur me rappellerait à l'ordre en m'accusant de répétition. Pendant les débats des deux ou trois dernières semaines, il y a sûrement eu beaucoup de répétitions. Par conséquent, comme je veux me soumettre au Règlement de la Chambre, je ne traiterai pas des sujets déjà abordés. Néanmoins, ce bill pose deux problèmes particuliers qui doivent être commentés.

A mon avis, le premier ministre et le gouvernement abordent cette question avec l'inflexibilité qui, je crains, est le fondement de la méthode adoptée par le gouvernement pour régler ses affaires. Il se pourrait fort bien que le très honorable représentant passe à la postérité sous le nom de premier ministre à la raideur cadavérique, en raison de son inflexibilité.

On ne peut légiférer comme il se doit dans des domaines comme celui-ci à l'aide de mesures de ce genre. Ce serait extrêmement difficile sans la collaboration et le bon vouloir de la population. Dans bien des régions du pays, on croit pouvoir imposer la vertu par des lois. S'il en était ainsi, on n'aurait qu'à adopter une loi chaque année disant: «Tous sont tenus de par la loi d'être heureux. Quiconque se fera prendre à être malheureux sera passible d'amende.» Le troisième article de cette loi stipulerait évidemment: «Le gouvernement peut édicter tous règlements, ordonnances et décrets du conseil qui assureront le bonheur de tous.»

Mais le problème n'est pas si simple. Après avoir étudié les questions à l'étude et lu attentivement le projet de loi ainsi que tous les documents constitutionnels, je suis persuadé que nous sommes en train de décréter une mesure administrative. A tout prendre, tout ce que le gouvernement tente de nous faire approuver, il aurait pu le faire de son propre gré, sans le concours de la Chambre ou de l'autre endroit. Nous aurions pu, ce que j'aurais préféré, présenter à l'autre endroit une résolution exprimant les opinions des députés et déclarant qu'ils estiment qu'il y a deux langues officielles au pays et qu'il serait souhaitable pour tous les Canadiens, dans la mesure où cela relève de la juridiction constitutionnelle du gouvernement fédéral et en collaboration avec les gouvernements provinciaux, qu'on s'efforce de faire reconnaître davantage les deux langues officielles. Pareille résolution aurait été facilement ratifiée.